



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

**Secrétariat Inter - Régional Grand Centre
(Bourgogne - Centre - Champagne Ardennes)**

Courriel: srcentre.bourgogne.snpespjjsu@gmail.com

Correspondance: SNPES PJJ FSU 45 rue Parmentier 21000 DIJON

Téléphone: 06.74.78.52.92 (répondeur)



REVUE DE PRESSE

Vendredi 27 mars 2015

Journal de la Haute Marne

SOCIAL

Fermeture annoncée pour la PJJ

L'Unité éducative en milieu ouvert (Uemo) de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) devrait fermer d'ici le 1^{er} septembre. La PJJ bragarde est victime des réductions budgétaires de la part de l'Etat. «Une énorme erreur», estime le maire, qui veut se battre pour la maintenir.

«Colère», «mauvais coup»... Les représentants du Syndicat national des personnels de l'éducation et du social de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) n'avaient pas de mots assez durs dans leur communiqué de presse pour évoquer la fermeture de l'Unité éducative en milieu ouvert (Uemo) de Saint-Dizier. L'annonce a été faite lors d'une réunion du Comité technique territorial (CTT 10-52, puisque le territoire regroupe l'Aube et la Haute-Marne), jeudi, par Marie-Dominique Stervinou, Directrice territoriale de la PJJ*.

**Les jeunes suivis depuis
Chaumont**

«Une annonce brutale», estiment Laurence Robert et Denis Panfili, éducateurs et élu du CTT 10-52. Pas vraiment une surprise, regrette de son côté le maire de Saint-Dizier, François Cornut-Gentille, qui parle d'un projet «dans l'air depuis quatre ou cinq ans». En novembre dernier, par exemple, des rumeurs persistantes indiquaient déjà la prochaine fermeture de l'Uemo. Une fermeture qui serait actée



La PJJ avait pourtant mené à bien de nombreux projets sur le territoire, comme ici, l'année dernière, le nettoyage d'une portion du vieux Der, vers Eclaron.
(Photo d'archives Caroline Angeli).

pour le 1^{er} septembre 2015. Les syndicats s'inquiètent de l'absence de précision. «Malgré les questions pressantes que nous avons adressées, [Marie-Dominique Stervinou] n'a pas été en mesure d'apporter des réponses satisfaisantes sur le devenir des postes existants

au-delà de la fin 2015, sur les moyens budgétaires et en locaux, sur le maintien des partenariats en matière de prévention de la délinquance et pour les jeunes déscolarisés et les conséquences dramatiques de la disparition de la PJJ (...) sur tout le nord de la Haute-Marne pour les jeunes et

les familles suivis.»

Les adolescents suivis par l'Uemo de Saint-Dizier (ils sont une centaine actuellement) seraient désormais gérés directement par Chaumont (seul demeurerait sur place l'atelier du Savoir-fer, rue Lalande, mais qui serait restructuré lui-aussi, d'après nos informations). «Une énorme erreur, estime François Cornut-Gentille. On essaye de mettre en place une stratégie commune, avec la Zone de sécurité prioritaire, pour être efficace en matière de sécurité et on a besoin de la PJJ. Si elle est lointaine, elle ne sera pas efficace ! C'est absurde ! Sans être sur place, les éducateurs ne pourront pas mener le travail à bien. On va négocier pied à pied pour le maintien d'une implantation sur place.» Le maire va d'ailleurs écrire officiellement à Christiane Taubira, ministre de la Justice, pour contester cette fermeture.

Caroline Angeli

* Ni la Directrice territoriale de la PJJ, ni la Directrice de la PJJ de Haute-Marne n'étaient joignables hier.

La PJJ regroupée à Chaumont

C'est officiel, le service de protection judiciaire de la jeunesse va se regrouper à Chaumont. L'antenne bragarde doit ainsi fermer ses portes au 1^{er} septembre. Les salariés contestent cette décision.

Chaque année, la PJJ de Saint-Dizier voit passer dans ses murs une centaine de jeunes dont environ 70 % habitent Saint-Dizier. Or, la barre fixée par le ministère est de 150 sous peine de regroupement ou fermeture d'antenne. Le lundi 23 mars, la direction a confirmé aux représentants du personnel la fermeture du service qui couvre le nord du département autour de Saint-Dizier (UEMO - Unité éducative de milieu ouvert) au premier septembre 2015. Les dix salariés devront gagner Chaumont et pour deux d'entre eux Troyes.

Du côté du personnel, c'est l'incompréhension. « Nous tenons à faire part de notre colère face à des méthodes qui restent dans la même lignée que



L'antenne bragarde doit fermer au 1^{er} septembre.

celles que nous avons subies ces dernières années sur le territoire et qui ont amené à la destruction de nombre de services de la PJJ au niveau national comme sur notre département durement touché (Direction départementale 52 et Foyer éducatif de Chaumont fermés)», expliquent les éducateurs Laurence Robert et Denis Panfili.

Chatel s'en mêle

D'autant que l'activité en matière de suivi judiciaire des jeunes est plutôt concentrée dans le nord du département. Avec la zone de sécurité priori-

taire et le quartier sensible du Vert-Bois, ce sont 60 % de l'activité du département qui se concentrent dans le nord. Mais Chaumont ne pouvant fermer car elle abrite la plupart des autorités de tutelle, c'est donc Saint-Dizier qui fermera ses portes. Seule devrait rester une petite activité avec un éducateur et un professeur technique qui s'occupent de l'atelier du savoir-fer. Une petite structure qui essaye d'apporter une formation dans la métallerie et le soudage.

« Ce seront moins de service rendu au public et moins de

proximité dans un secteur où les besoins sont importants », enchérit Philippe Aymard, représentant du personnel au niveau régional (SNPES-PJJ/FSU). Ce dernier a sollicité Luc Chatel pour qu'il intervienne auprès de la garde des Sceaux. Un « réexamen de la situation » a été demandé par le député de Chaumont en faisant valoir que « le maintien d'une simple annexe remettrait en cause l'équilibre de ce maillage et reviendrait à abandonner une partie du département ».

B.P.

2 TRIBUNE

L'atfrenchi de Chaumont - 27 mars 2015

► LIBRE EXPRESSION

La Protection Judiciaire de la Jeunesse dénonce un « coup fatal » qui lui est porté

Le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social PJJ / FSU dénonce dans un communiqué l'annonce de la fermeture de l'Unité éducative de milieu ouvert (UEMO) couvrant le nord du département au 1^{er} septembre 2015.

« Cette mauvaise nouvelle a été confirmée officiellement aux représentants des personnels SNPES-PJJ / FSU et CPDT lors de la réunion du

Comité Technique Territorial 10-52 qui s'est tenue hier après-midi (soit le 23 mars) à Troyes ».

Le syndicat dit ne pas avoir reçu de réponses satisfaisantes « sur le devenir des postes existants au-delà de la fin 2015, sur les moyens budgétaires et en locaux, sur le maintien des partenariats en matière de prévention de la délinquance et pour les jeunes déscolarisés (mairies de Saint-Dizier et du bassin bragarde, Éducation Nationale, Préfecture, Tribunal pour Enfants...) et sur les conséquences dramatiques de la disparition de l'intervention permanente de la PJJ sur tout le Nord de la Haute Marne pour les jeunes et les familles suivis.

« L'ensemble des représentants des personnels a donc émis un avis négatif et unanime au projet de fermeture. Nous tenons à faire part de notre colère face à des méthodes qui restent dans la même lignée que celles que nous avons subies ces dernières années sur le territoire et qui ont amené à la destruction de nombre de services de la PJJ au niveau national comme sur notre département durement touché (Direction Départementale 52 et foyer éducatif de Chaumont fer-

més...).

Désorganisation à Chaumont

L'UEMO de Chaumont depuis 2009 a de son côté lourdement payé le début de cette restructuration par une totale désorganisation de son activité : suppressions de postes, embauches et départ incessantes de contractuels, précarité des suivis des jeunes, des interventions en Maison d'Arrêt et Classe Relais, qualité du travail mise à mal.

« Les familles et les partenaires remarquent ce changement et le manque de disponibilité des professionnels qui doivent prioriser les priorités. Par ailleurs l'absence récurrente de responsables de service ces dernières années a amené l'équipe à assumer en autogestion les missions du service.

« Nous attendions d'un Gouvernement et du Ministère de la Justice qui affichaient la priorité à la jeunesse, à l'éducation, à l'emploi et à la prévention de la délinquance autre chose que la reproduction à l'identique de ces méthodes bien connues des salariés du privé où les fermetures d'entreprises, les délocalisations et les destructions d'em-

ploi se font à la hussarde.

« Nous tenons à rappeler dans quel état de détresse sont nos territoires : fort chômage des jeunes, présence d'une ZSP (zone de sécurité prioritaire) avec le Vert-Bois, de vastes zones rurales et périurbaines sinistrées économiquement et au niveau des transports... Si on ne peut retener les mots du Premier Ministre qui évoquait récemment une « situation d'apartheid », il s'agit bien d'une situation de fracture sociale, géographique et économique !

« Les personnels de la PJJ Haute Marne avaient, tant bien que mal, pu maintenir, malgré les restructurations de ces dernières années et la situation économique, un service public de qualité et de proximité, reconnu par les élus notamment. Ceux-ci ont été informés et ont fait connaître leur émoi face à cette nouvelle. Ce nouveau train de restructuration va porter un coup fatal au service public PJJ en Haute-Marne.

« Nous appelons solennellement les pouvoirs publics à renoncer à ce projet et à préserver l'un des seuls services publics qui prennent en charge les jeunes les plus démunis, délinquants ou non. »